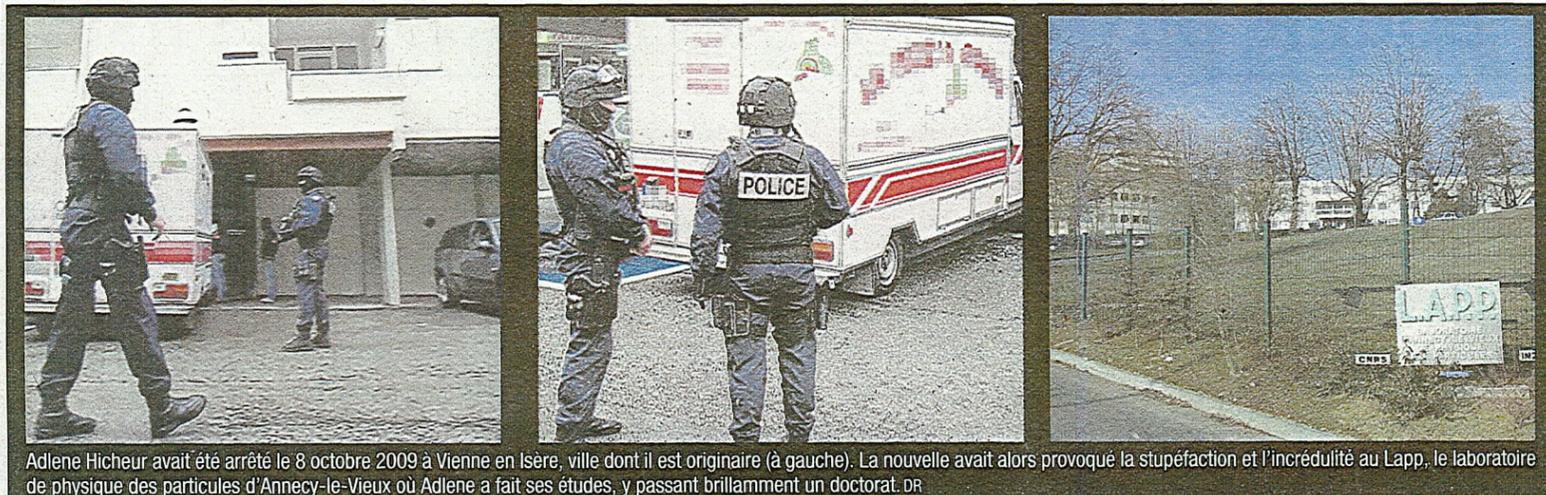


VOTRE RÉGION



Adlene Hicheur avait été arrêté le 8 octobre 2009 à Vienne en Isère, ville dont il est originaire (à gauche). La nouvelle avait alors provoqué la stupéfaction et l'incrédulité au Lapp, le laboratoire de physique des particules d'Annecy-le-Vieux où Adlene a fait ses études, y passant brillamment un doctorat. DR

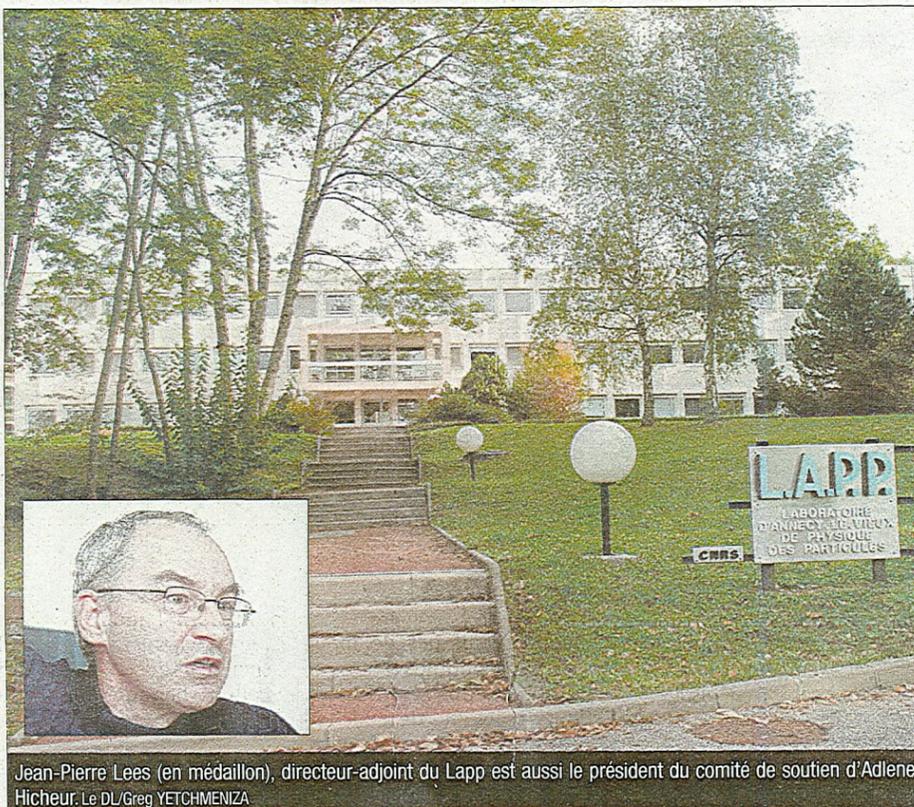
JUSTICE Le jeune physicien de Vienne en Isère qui travaillait au Cern et avait fait ses études à Annecy

Un comité de soutien pour

Cela fait 14 mois. 14 mois qu'Adlene Hicheur, jeune physicien originaire de Vienne dans l'Isère, est emprisonné à Fresnes. Soupçonné d'activités terroristes, mais toujours pas jugé. Une durée « trop longue » estiment plusieurs de ses anciens collègues, qui ont décidé de monter un comité de soutien.

« Pendant longtemps, Adlene n'avait pas souhaité que l'on mette en lumière cette affaire. Il pensait que cela pouvait nuire à ses demandes de remise en liberté. Mais comme elles sont systématiquement rejetées tous les 4 mois, il a accepté », explique son président, Jean-Pierre Lees, directeur adjoint du Lapp (Laboratoire appliqué de physique des particules) d'Annecy-le-Vieux...

Fort d'une centaine de membres - dont quelques noms comme l'essayiste suisse Jean Ziegler ou le Prix Nobel de physique 98, Jack Steinberger - ce comité commence à bouger. Il vient ainsi d'envoyer une lettre au président de la République. Et veut alerter l'opinion publique sur le sort particulier d'Hicheur. Après 96 heures de garde à vue consécutives à son interpellation, le 8 octobre 2009, les policiers de la DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur) avaient en effet écroué le jeune chercheur pour « association de malfaiteurs en re-



Jean-Pierre Lees (en médaillon), directeur-adjoint du Lapp est aussi le président du comité de soutien d'Adlene Hicheur. Le DL/Greg YETCHMENIZA

lation avec une entreprise terroriste ».

14 mois qu'il répond la même chose...

Sur le moment, les policiers avaient parlé de ses liens présumés avec l'Aqmi, l'organisation d'Al Qaïda pour le Maghreb. Puis, le 13 novembre 2009, avait filtré une autre information. Selon des

sources policières, le jeune chercheur de l'EPFL (École polytechnique fédérale de Lausanne) aurait préparé un attentat contre le 27^e BCA à Annecy.

Depuis, aucun élément nouveau n'est sorti.

Logiquement, Christophe Teissier, le juge en charge de l'enquête, se refusant à « tout commentaire » tant que l'instruction est en cours.

Mais voilà justement ce qui offusque les membres du comité de soutien.

« Cela fait 14 mois qu'on l'interroge, 14 mois qu'il répond la même chose. Ses disques durs ont été épluchés. Que faire de plus ? », note Jean-Pierre Lees. « Dans ce dossier, la seule chose avérée et qu'il reconnaît, c'est avoir traîné sur des forums internet islamistes. Il est sensible à ce qui se

passé en Afghanistan par exemple... », explique le directeur-adjoint du Lapp. « Depuis la garde à vue, on n'a pas avancé d'un iota », estime Dominique Beyreuther, son avocate.

« Je ne comprends pas pourquoi il n'est pas déjà en procès »

Celle-ci dépose une demande de remise en liberté tous les mois. « La chambre d'instruction ne me répond même pas. Je suis obligée d'interpeller la cassation ».

Et Jean-Pierre Lees de pointer du doigt un paradoxe. « Même si par hasard, il y avait des choses solides, je ne comprends pas pourquoi il n'est pas déjà en procès ».

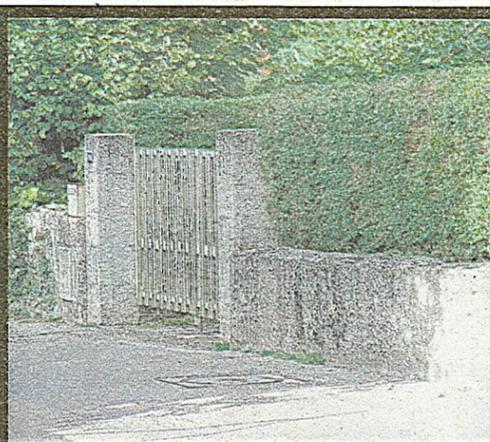
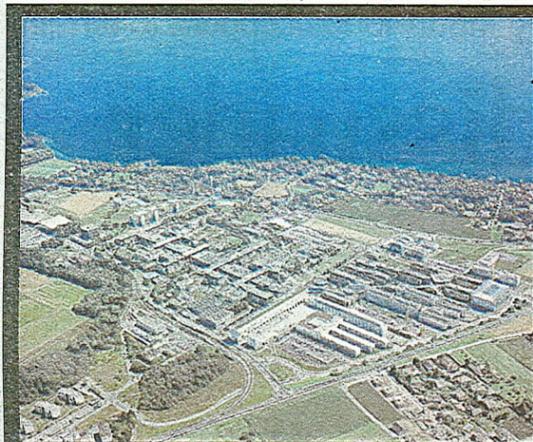
Serait-on dans l'un de ces abus régulièrement pointés par les organisations de défense des Droits de l'Homme permise par une législation anti-terroriste, il est vrai, très particulière en France ? (voir ci-contre).

Ses défenseurs en sont de plus en plus persuadés. Ce qui est sûr, c'est qu'on est dans l'intention, pas dans les actes. « Cela ne correspond pas au personnage », estime encore Jean-Pierre Lees.

Et le temps file pour Adlene Hicheur qui souffre d'une double hernie discale alors que la prochaine possibilité de revoir la liberté sera le 7 janvier...

Sébastien COLSON

VOTRE RÉGION



Julien Bottollier
 PRÊT-À-PORTER HOMMES / FEMMES
 Donnez des idées à vos cadeaux

OUVERTURE dimanche 19 décembre

50, quai Alexandre Curret - SALLANCHES - 04 50 58

Le jeune homme qui était aussi chargé de cours à la prestigieuse EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) menait une vie tranquille dans une maison d'Annecy. Il a été accusé par quelques hauts responsables du renseignement d'avoir préparé un attentat contre la caserne du 27^e BCA d'Annecy, qui était alors engagé en Afghanistan. Le DL/Krystal BABLEE et Norbert FALCO.

est en détention préventive à Fresnes depuis 14 mois, pour un dossier « vide » disent ses partisans

Adlene Hicheur, accusé de terrorisme

Un profil qui correspond à celui ciblé par les policiers



TROIS QUESTIONS À...

Antoine Garapon

Magistrat et secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice

« Il faudrait de meilleurs contrôles internes à la justice »

La justice française anti-terroriste offre-t-elle suffisamment de garanties ?

« Il faut avoir une réponse nuancée. Il ne s'agit pas d'une justice d'exception, mais d'un système dérogatoire, qui intéresse beaucoup de pays dans le monde. Il permet en effet de garder un certain nombre d'affaires de terrorisme sous la haute-main de la justice, contrairement à ce qui se passe dans les pays anglo-saxons par exemple. Ici, on n'a pas de Guantanamo qui échappe à tout contrôle. Mais il faudrait que les contrôles internes à la justice s'exercent mieux dans ce type d'affaire. La chambre d'instruction devrait faire son boulot de façon plus resserrée. »

D'autant que la détention provisoire, c'est-à-dire sans jugement, est très longue en France...

« Oui, il s'agit du problème principal de la justice française, comme dans le cas d'Outreau. En plus, en matière de terrorisme, la tentation des magistrats est de ratisser large. Lorsque dans une affaire, cinq personnes sont jugées, on ne voit pas tous les non-lieux qui sont prononcés à côté et les ravages que cela peut faire. Je crois que pour améliorer ce système, on pourrait s'inspirer de la proposition d'un juriste américain qui souhaite que le procureur sorte du dossier quelques pièces seulement sur lesquelles porteront les débats, de façon à respecter l'égalité des armes. Comment en effet, un juge des libertés et de la détention peut-il contrôler en quelques heures un dossier de 15 tomes, sans parler de l'avocat ? »

Aujourd'hui, il est difficile d'intervenir pour la défense...

« Je crois qu'en matière de terrorisme, il faut encore plus coller au droit, en appliquant les grands principes. D'abord la présomption d'innocence. Ensuite, le doute qui profite à l'accusé. Enfin, demander la preuve qu'il va commettre un attentat. En France, on a parfois tendance à être politique plus que dans le droit propre. »

Propos recueillis par S.C.

Dernier ouvrage d'Antoine Garapon "La Raison du moindre État. Le néolibéralisme et la justice", chez Odile Jacob.

La nature de physicien a-t-elle précipité les choses ? Certains médias ont entretenu l'amalgame l'an passé, comme le Daily Mail, qui avait évoqué « une attaque nucléaire » préparée par le jeune homme, rumeur qui paraît assez fantaisiste et n'a d'ailleurs pas eu de suite. Reste que le Cern, où il possédait un bureau et menait des recherches, avait dû se défendre d'un communiqué.

Aucun endroit jugé sensible au Cern

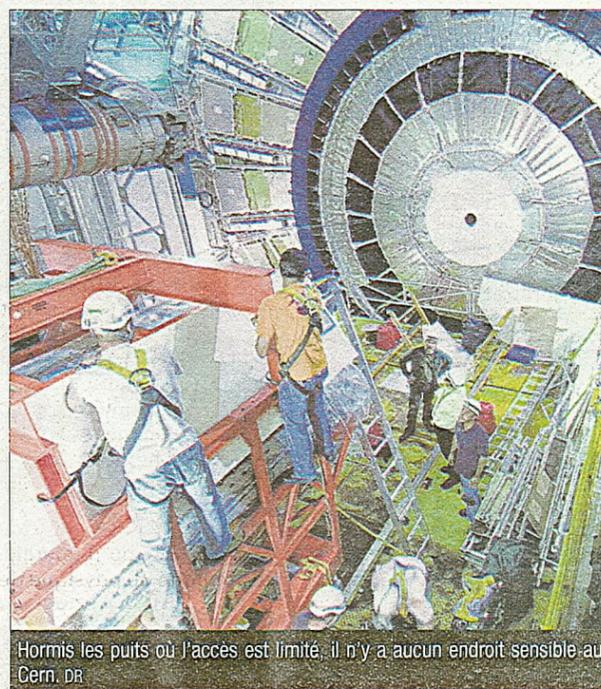
Il y avait expliqué officiellement « qu'il ne menait pas de recherche dans les domaines de l'énergie nucléaire et des armes nucléaires, et ne possédait pas de matériaux susceptibles d'être utilisés à des fins terroristes... Dans ce temple de la recherche fondamentale, pas parti-

culièrement sécurisé d'ailleurs -hors les puits-, il règne « une atmosphère de campus ». Les chercheurs travaillent principalement sur informatique. Bref, rien de bien dangereux.

N'empêche que c'est son boulot de physicien qui a sans doute fait que l'attention s'est reporté sur lui.

« J'ai l'impression que les magistrats ont l'archétype du terroriste caché. Ils essaient de le faire entrer dans ce schéma-là », explique Jean-Pierre Lees, président du comité de soutien. De fait, les renseignements occidentaux et les policiers de l'après-11 septembre 2001 surveillent de près son type de profil : jeune, croyant, parfaitement inséré dans la société et disposant d'un excellent bagage intellectuel et universitaire...

S.C.



Hormis les puits où l'accès est limité, il n'y a aucun endroit sensible au Cern. DR

La justice anti-terroriste, une procédure à part



Le juge Jean-Louis Bruguière, a longtemps été la figure de l'anti-terrorisme français. Archives/AFP

Jean-Louis Bruguière, longtemps taulier de l'anti-terrorisme, aime à montrer son arme aux journalistes. Esbroufe ? Un peu. Mais aussi manière d'affirmer que juge anti-terroriste est un métier à part. Depuis la vague d'attentats des années 80 à Paris, et la loi du 9 septembre 1986 qui a suivi, ces magistrats sont en effet regroupés dans un pôle spécialisé à Paris -le service central de lutte anti-terroriste, souvent appelé "14^e section du parquet"...

Une justice d'exception

À service spécialisé, justice dérogatoire qui fonctionne sur le modèle de "neutralisation préventive". Vu la dangerosité du terrorisme, l'État a estimé qu'il n'était nul besoin d'avoir commis le crime pour

être inquiété. Ainsi la majorité des 300 personnes -Corses, Basques, Islamistes...- poursuivies le sont pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste".

Ce délit, institué en 1996, a une définition très large. Trop large pour les organisations de défense des Droits de l'Homme puisque l'on peut être inquiété pour une simple intention... La justice elle-même diffère. Garde à vue qui peut durer jusqu'à 6 jours, détention préventive illimitée, difficultés pour les avocats d'avoir les pièces sont quelques-unes des spécificités de cette justice d'exception qui se termine aussi en procès devant des magistrats professionnels et pas devant des jurés populaires comme en assises.

S.C.

REPÈRES

AVEC LES CORSES ET LES BASQUES À FRESNES

Adlene Hicheur est incarcéré à Fresnes, l'une des plus grandes prisons de France, en compagnie de détenus Corses ou Basques soupçonnés ou jugés actes terroristes. « Il garde espoir », note Pierre Lees qui correspond régulièrement avec lui. Il est en détention préventive, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, il n'a pas encore été reconnu coupable de quelque chose.

UNE TRIBUNE DANS LA CÉLÈBRE REVUE "NATURE"

Pour essayer de mobiliser la communauté scientifique, le comité de soutien à la préfecture d'Annecy a publié une tribune dans la revue "Nature" où il est le cas Adlene Hicheur. Cette revue anglo-saxonne est la bible des scientifiques du monde entier.

LA LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Nous souhaitons que la présente lettre attire l'attention sur la situation de notre ancien étudiant, collègue ou ami Mons Adlene Hicheur. Âgé de 34 ans, il possède une double nationalité française et algérienne et est considéré comme un modèle d'intégration réussie. Ainsi commence la lettre envoyée le 29 novembre au cabinet du président de la République par le comité de soutien à Hicheur. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse.